



Mieux vivre à Auxon Dessus

Mieux vivre à Auxon Dessus

Mars

2014

Bulletin municipal n°73

Bien qu'aucune disposition ne contraigne les collectivités territoriales à cesser leurs actions de communication à l'approche des élections, la municipalité a décidé de ne pas publier le bulletin municipal relatif au conseil municipal du 10 mars. Il sera diffusé dès la clôture des élections.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Une coquille s'était glissée dans le précédent bulletin ; la date exacte de naissance de **Rose NAPPEZ** est le 13/09 et non le 23/09. Nous présentons nos excuses aux parents ainsi qu'à Rose bien sûr.

Jules BOILLOT né le 02 janvier 2014

Etienne TOURNIER WETZEL né le 16 février 2014

DÉCÈS

M. Luc MALAIZIER le 07 janvier 2014

Mme Nicole VERHEYT née LALUBIN le 27 février 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES

dans les communes de plus de 1000 et de moins de 3499 habitants

Le mode de scrutin change et concerne notre commune.

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des précédentes élections municipales mais **au scrutin de liste bloquée**.

Vous n'aurez plus aucune possibilité de modifier la liste : votre bulletin serait nul d'office. Ceci implique aucune rature (retrait ou ajout de noms, panachage).

Le **dimanche 23 mars 2014**, vous élirez également au suffrage un **conseiller communautaire**. Au moment du vote, vous n'aurez qu'un seul bulletin de vote sur lequel figureront deux listes : celle des candidats à l'élection municipale et celle des candidats au siège de conseiller communautaire. Cette dernière sera obligatoirement issue de la précédente. Vous ne voterez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pourrez pas dissocier.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez impérativement présenter une pièce d'identité pour accéder au vote.

RÈGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Cette année le printemps s'est invité plus tôt que la date calendaire. Personne ne s'en plaint car le plaisir de profiter de la nature contribue à notre bien être.

Si le farniente est pour certains un plaisir bien compréhensible, l'herbe quant à elle pousse très rapidement et nous rappelle à la réalité.

Nous allons ainsi bientôt entreprendre les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique qui ne sont autorisés qu'aux **horaires suivants** :

Du lundi au vendredi : **8h30-12h00 / 14h30-19h00**

Samedis : **9h30-12h00 / 15h00-19h00**

Dimanches et jours fériés : **10h00-12h00**

Nous vous remercions de respecter ces horaires afin d'éviter les sources de conflits avec votre voisinage.

DON DE SANG ORGANISE PAR LE CCAS D'AUXON DESSUS

Le 12 avril

de 9 h à 12 h 30

à l'École Intercommunale

L'Établissement Français du Sang (EFS) a besoin de votre générosité.

Vous êtes âgés de 18 à 70 ans.

Vous êtes en bonne santé.

Venez faire un don de sang.

N'oubliez pas votre pièce d'identité.